

ANTIDOTE

JOURNAL D'EXPRESSION LIBRE DES PERSONNELS FRANC-COMTOIS DU SNUPFEN



SOMMAIRE

Edito	1
Extension de la MIG DFCI	2
Foresterie et deuil	4
Un nouveau mode de gouvernance est possible	6
Brèves	11
Les échos du bordel ambiant	14
Une tiote chouette vraiment chouette	16
Gaz à effet de serre...	18
Tomber dans le panneau...	19
Des services publics...	22
Les ultra-riches...	24
La révole nature	25
Soulèvement de la terre	26

L'ÉDITO de Tof

Depuis quelques temps, le bandeau « L'ONF RECRUTE » apparait ostensiblement sous la signature de nombreux de nos cadres supérieurs. Cela traduit bien les difficultés que rencontre l'ONF et notamment la perte de son pouvoir d'attractivité. Qui aurait pu imaginer cela il y a 10 ans ?

Seulement voilà, la privatisation des emplois et son corollaire, la précarisation et la différence des statuts au sein de l'établissement, sont passées par là. L'accumulation des charges de travail, jamais quantifiées, jamais priorisées, l'absence d'arbitrage, tout cela use une communauté de travail qui a fait des efforts pendant des années et qui n'a obtenu aucune reconnaissance morale ou financière en retour. Certains collègues qui avaient choisi le métier de forestier par vocation, qui étaient fiers d'appartenir à la « Maison ONF », écœurés, laminés, finissent par jeter l'éponge. Les plus jeunes, souvent déçus par leur statut et notamment leur rémunération, par l'ampleur des tâches, par l'isolement, ne restent pas longtemps.

Face à la crise sanitaire des peuplements forestiers, à la hausse des risques d'incendie, à la volonté de préserver davantage les sols, autant de phénomènes qui demandent du monde, des moyens, l'ONF oppose des postes vacants. Il y a un malaise et ce n'est pas le monde politique néolibéral qui veut réduire la « charge publique » et favoriser les marchés financiers qui va apporter une solution, bien au contraire.

Quatre ans après un premier séminaire ayant pour thème l'adaptation des forêts aux changements climatiques, la Direction réitère, toujours à Fraisans. Nous n'aurons plus à subir les cabotinages du

« vieux sage » Kowalski et

nous avons bon espoir que la langue de bois managériale, «il faudra être proactif », de son adjoint, toujours au même poste ait quelque peu évolué. Mais surtout, progrès notable, les organisations syndicales auront droit à un temps de parole. Ce sera l'occasion de rappeler que le salut ne passera pas exclusivement par des plantations subventionnées par France 2030, des migrations assistées, mais passera plutôt par un ménagement de nos forêts au travers de coupes moins brutales, moins systématiques, moins rapprochées, des aménagements moins productifs et moins directifs, par une gestion plus extensive, maintenant une couverture du sol et une ambiance forestière, etc...

A quand des aménagements forestiers où la fonction économique ne prendra pas le pas sur les fonctions sociales et écologiques ? L'automne est là et avec le retour des pluies, de la fraîcheur, ses parfums, ses odeurs d'humus et de champignons...

Ayons du plaisir à retourner en forêt, tout simplement. L'esprit libre, loin des échos du bordel ambiant...



EXTENSION DE LA MIG DFCI

L'été 2022 fut sec et caniculaire. Meurtrier pour nos forêts. 785 000 ha partis en fumée dans toute l'Europe. 66 000 ha en France soit 608 fois plus que la moyenne 2006-2021. Fait nouveau, des départements que l'on pensait relativement à l'abri ont également été touchés. Ainsi 3 000 ha ont brûlé en Bretagne et près de 800 ha dans le Jura. Du jamais vu !

Face à cela, le gouvernement décide d'agir et d'étendre la Mission d'Intérêt Général de Défense des Forêts contre l'Incendie...

Réinvention de l'eau chaude



Rappelons tout d'abord que l'ONF se charge de la mise en œuvre de la DFCI depuis 40 ans dans le sud de la France et compte donc dans ses rangs de nombreux spécialistes du sujet. Certes, chaque DT / Agence possède des spécificités locales qui lui sont propres mais on peut raisonnablement penser qu'il n'y a pas besoin d'une année entière pour rédiger une note de service en s'inspirant de l'existant. Eh bien si ! LA DIA BFC est parue le 02/08/2023. Un an pour une DIA de 30 pages, annexes comprises, sur un sujet traité par l'ONF depuis 40 ans. Pas mal ! Vu

que la note nationale n'est sortie que le 19 juillet, il aurait de toute façon été difficile de faire beaucoup mieux...

Difficile mise en place

Bien sûr, durant cette année écoulée, de nombreuses actions ont été mises en œuvre. Nomination de référents, achat de véhicules équipés pour intervenir sur feu naissant, prise de contact avec les SDIS, prise d'arrêté-cadre par les préfets, réflexions diverses à tous les étages. Comme souvent, aucune coordination entre Agence, chaque DA fait à sa sauce. Ainsi, certains bénéficient d'une FOP sur 2 jours ayant pour thème « *le contentieux pénal, de l'interpellation à la verbalisation* ». Formation qui semble être le minimum requis pour participer à une mission de surveillance/police. Malheureusement, la plupart devront s'atteler à la tâche sans le moindre début de formation !

La valse des acronymes

Le vif du sujet DFCI reste quand même les « tournées » de surveillance, surveillance du domaine qui, rappelons-le, fait partie du cœur de métier de garde forestier. PSI, PSC puis PIM nous sont expliqués.



PIM ? Les Patrouilles d'Information et de Médiation sont le format retenu pour l'application de la MIG en DT BFC. Des patrouilles dans lesquelles on mélange des personnels assermentés ou non, dans lesquelles on constate des infractions ou non, dans lesquelles on peut verbaliser ou non, enfin surtout pas, si ça semble risqué, auquel cas la fuite est requise. D'ailleurs, on va les faire plutôt pas le week-end, ni les jours fériés et plutôt à des heures où il n'y a pas grand monde comme ça au moins on est sûr qu'on ne va pas faire de conneries ! Parfait !

Signalons que les PIM ont été créées récemment dans le sud, de manière transitoire, pour pallier le manque d'agents assermentés. Aurait-on un manque d'agents assermentés ? On a du mal à y croire... Signalons également que des patrouilles consistant à distribuer des flyers pour faire de la prévention existent bel et bien dans le sud. En revanche, elles sont réalisées par des bénévoles (Lion's club, étudiants) et ne sont en aucun cas financées par la MIG.

D'ailleurs en y regardant de plus près, on peut constater qu'il n'est fait nulle part mention de PIM dans la note nationale. La déclinaison locale précise : « *PIM, au sens du 1^{er} niveau défini au chapitre 3 action 2 de la NDS 23-T-424 et de son annexe 2* ». Si on se reporte alors à



ladite annexe 2, on réalise que les PIM sont des PSC (Patrouilles de Surveillance et de Contrôle). On comprend mieux maintenant pourquoi il a fallu un an pour la sortir cette note. Trouver un acronyme différent pour réinventer quelque chose qui existe déjà depuis des années a sûrement dû prendre des jours de brainstorming intense !

Conclusion

En définitive la météo pluvieuse de cet été en a voulu autrement. Les indices de sécheresse déclenchant les missions n'ont jamais été atteints et c'est tant mieux ! Espérons qu'une année de plus sera suffisante pour que tout soit enfin cadré correctement...

La protection des forêts contre l'incendie fait partie de notre cœur de métier et revêt même un caractère prioritaire. Chacun a à cœur de protéger les forêts dont on lui confie la garde-surveillance. Cependant, la direction doit donner à chacun les moyens d'effectuer ce travail dans de bonnes conditions. Ceci en dispensant les formations nécessaires mais aussi en pourvoyant les postes vacants. Notre temps de travail n'étant pas extensible, il appartient par exemple à la direction de nous signifier clairement quelles missions doivent être abandonnées pour compenser cette tâche supplémentaire. Pratiquement chaque service a au moins un poste vacant. La réalisation de tâches nouvelles ne peut se faire qu'au détriment d'autres tâches. Ce problème est facile à régler : augmenter les plafonds d'ETP (Equivalent Temps Plein), pourvoir les postes. A bon entendeur !

FORESTERIE ET DEUIL

Qui n'a pas entendu parler de deuil ? Faire le deuil de quelqu'un, de quelque chose. Et son corollaire, la résilience. Tout un chacun a été, est ou sera confronté à cet aspect de la vie. Eh oui, pas de vie sans mort.

Si le deuil a été théorisé en cinq étapes, pour autant celles-ci ne résument pas à elles seules ce que peuvent traverser les personnes frappées par ce bouleversement. La diversité des réponses à ce traumatisme ne se laisse pas facilement enfermer dans un schéma préétabli. Schéma pourtant souple qui permet seulement de mettre des mots sur des affects et des processus mentaux. Et sur lequel de nombreux spécialistes débattent encore. La science étant le doute incarné.

Malgré tout laissons-nous embarquer dans ce processus relayé par la psychologie grand public. Grand public au sens où chacun peut se l'approprier parce que touché de près ou de loin dans sa chair ou sa sphère intime.

Quel lien avec la foresterie alors ?

Ce lien est sous nos yeux, nous le vivons au quotidien : le changement climatique et son impact sur nos forêts.

Oui, nos forêts parce que nous nous attachons à ces univers où nous exerçons nos métiers.

Et le dérèglement climatique touchant de plein fouet les forêts, nous en sommes les premiers témoins. Je ne vais pas énumérer ici comment se matérialisent ces impacts mais chacun peut sans trop d'efforts se les imaginer. Nous y voilà.

Le lien est fait : nous sommes obligés de faire le deuil de la forêt « *comme avant* ». Les états d'assiette habituels ne semblent plus pertinents, les aménagements classiques sont obsolètes dès leur parution. Le « *comme avant* » risquant d'être voué à l'échec.

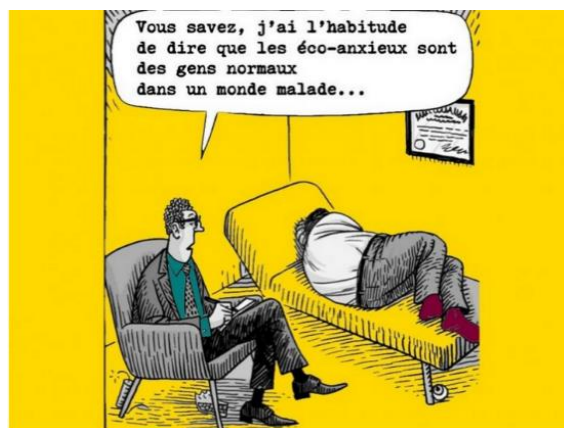
Eco-anxiété, solastalgie, les cas de dépressions causées par la prise de conscience des enjeux est en recrudescence. Nombre de collègues accusent le coup. La chute est rude. A la hauteur du bouleversement.

Et c'est là que, nos métiers, nous plongeant dans les affres de la prise de conscience du changement climatique sont également nos meilleures portes de sorties !

Revenons sur les 5 étapes du deuil : déni, colère, marchandage, négociation et enfin acceptation.

La dernière phase permettant l'action, l'adaptation des pratiques à la nouvelle donne.

Ce sont justement nos métiers, en prise directe avec la forêt, qui font de nous des acteurs. Les travaux, les martelages, le choix des itinéraires, toutes nos interventions sylvicoles nous mettent en action. L'action étant le corollaire de l'acceptation, c'est ce mouvement que nous confère nos métiers qui nous offre ce petit plus qui nous permet de nous en sortir peut-être plus facilement que le quidam moyen subissant des annonces anxiogènes et sans prise sur les événements.



Quelles actions mener alors ?

Se poser des questions parait un bon début.

Prendre le temps d'observer, échanger avec les collègues ensuite, pour discuter technique, parler naturalité, pour ne pas être seul face à tout ça.

Tenter des choses, faire des expériences, travailler avec la nature. Comment dit-on déjà ? Imiter la nature, hâter son œuvre.

Les plantations qu'on nous survend ne sont qu'un outil parmi d'autres. La diversité des forestiers promet une diversité de réponses, d'actions, de pensées hors du cadre, ...

Cependant la tâche est immense et demande un maillage de techniciens plus fin, plus serré. Tous les services d'appui doivent également être en capacité d'épauler, aider, accompagner cet effort.

C'est tout l'Office National des Forêts qui devrait voir ses effectifs gonfler.

Pour le coup, retrouver les effectifs « *d'avant* » ...



UNE AUTRE FORME DE GOUVERNANCE EST POSSIBLE

L'ONF est centralisé et très hiérarchisé. Son pouvoir s'exerce notamment au travers de directives élaborées par des hauts-fonctionnaires parisiens et déclinées en cascades dans les territoires. Tenir compte des remontées du terrain pour connaître les difficultés d'application de ces textes souvent hors sol ? Vous n'y pensez pas ! Ce pouvoir est vertical et soluble dans le néolibéralisme : management par objectifs, spécialisations, précarisation des statuts, surcharges de travail, etc...

Des collègues parmi les plus aguerris, écoeurés, jettent l'éponge, les plus jeunes jugent ce fonctionnement démotivant et quittent l'établissement rapidement.

Il est urgent de revoir son fonctionnement et notamment sa gouvernance.

En Suisse, des établissements publics, à savoir des hôpitaux testent un autre modèle.

Mais nous verrons, dans une deuxième partie, que le besoin de chef est bien ancré et n'est pas près de disparaître.

La gouvernance partagée des hôpitaux neuchâtelois (1)

« Dans les hôpitaux, de plus en plus de soignants et soignantes quittent le navire. Pour pallier ce manque, les urgences du réseau hospitalier de Neuchâtel tentent la gouvernance participative. Depuis 2019, environ 50% des soignantes et soignants du département des urgences du réseau hospitalier neuchâtelois sont partis. Des journées de formation sont organisées pour s'essayer à de nouvelles formes de management, avec l'espoir de vivre un changement profond au sein de l'hôpital. Vincent della Santa, médecin chef du département des Urgences à l'hôpital de Neuchâtel, déclare que le modèle actuel de gouvernance n'est pas adapté en milieu hospitalier : "La hiérarchie pyramidale avec un chef qui doit tout valider et prendre des décisions seul, ça fonctionne mal".



Des croyances erronées

Selon Benjamin Cléry, formateur pour Instant Z, les fausses croyances sur la gouvernance partagée sont nombreuses :

"On pense qu'il n'y aura plus de hiérarchie. Mais en fait, il y aura une hiérarchie de rôle plutôt qu'une hiérarchie de personne. Il n'y aura pas une personne qui est au-dessus d'une autre mais plutôt une personne qui a plusieurs rôles". Même lors d'urgences vitales, la méthode peut s'appliquer, il suffit d'adapter les concepts : *"En déchoquage, on a une minute pour décider si on le fait ou pas, alors on ouvre la parole aux cinq personnes qui sont autour de la table pour demander si quelqu'un voit un risque à ce qu'on avance. Et là, on est déjà en train de faire du consentement, même si on cherche la rapidité."* Cette formation donne également l'occasion aux participants de partager leurs succès comme leurs échecs. Une des participantes exprime sa frustration de ne pas pouvoir soigner les gens avec ses valeurs de soignante. *"La hiérarchie n'est pas la solution à tout"*.

Pour retrouver ces valeurs, Vincent della Santa est persuadé que les décisions doivent venir de la base et non plus seulement du haut : *« Le sens a été perdu par les soignants parce qu'on n'a plus le lead de la stratégie hospitalière. Les décisions opérationnelles devraient être laissées au terrain »*. Vincent della Santa, médecin chef du département des Urgences à gouvernance partagée : *"Je pense que c'est une façon de remotiver les gens, de les réimpliquer dans leur métier. Je pense que la gouvernance partagée est bien car elle va être prise depuis le terrain. La hiérarchie n'est pas forcément la solution à tout."* Gérald Brandt, directeur des ressources humaines du réseau hospitalier neuchâtelois, constate le fort besoin de changement au sein des urgences : *"Je pense que toute approche qui permette de redonner du sens ou de réapproprier les gestes et de véritablement prendre en compte les besoins des patients est une approche qui doit être testée."*

Absentéisme en hausse

C'est le moment de se convaincre que le groupe est supérieur à la somme des individualités qui le compose...



Depuis cette année, l'hôpital constate une augmentation du taux d'absentéisme. Des études montrent un lien direct entre le style de management et l'absentéisme, voire la qualité des soins ou même la mortalité des patients dans les hôpitaux. *"Dans un certain sens, il s'agit d'être attentif à ces questions de management et l'idée de pouvoir faire participer l'ensemble du personnel dans la prise de décision, dans la prise en charge des patients doit permettre d'améliorer cette situation et de réduire les risques."*

L'aspect financier joue aussi un rôle dans cette approche qui a pour but de faire rester le personnel : *"Il y a bien évidemment la question financière derrière. Par contre, si l'efficacité peut être améliorée, il y a également une diminution des coûts indirects qui peut être obtenue"*.

Redistribuer le pouvoir

Quant à la façon dont les personnes qui ont une vision conformiste de la hiérarchie perçoivent cette expérience, Gérald Brandt est conscient qu'il devient nécessaire d'abandonner certains rôles : *« L'approche de la gouvernance partagée remet en question la notion de pouvoir et le redistribue là où les personnes peuvent véritablement agir. Les personnes au front doivent être impliquées et prendre les décisions nécessaires. »*

Il ajoute que cette approche, si elle est approuvée, pourrait être étendue à l'ensemble des professions du réseau hospitalier : *« On suit avec intérêt cette initiative au sein du département des urgences pour voir ce qu'elle peut apporter en termes d'amélioration de la prise en charge des patients et également dans les aspects relationnels de la collaboration et voir si cette approche peut également être appliquée ou mise en œuvre dans d'autres secteurs d'activité »* (1).

Le management n'est pas horizontal : il y a toujours des chefs

En France, si quelques entreprises adoptent des fonctionnements participatifs, la très grande majorité d'entre elles conserve une organisation verticale avec de nombreux échelons intermédiaires.

Le sociologue Lionel Jacquot, professeur et chercheur à l'université de Lorraine, travaille sur les transformations managériales et organisationnelles des entreprises et administrations, les mutations du salariat et des conditions de travail. Dans le cadre d'un livre consacré aux idées reçues sur le travail (2), suite à un travail de recherche et une synthèse passionnante, il écrit ceci :

« Le « besoin de chef » qui s'impose au tournant des XIX^e-XX^e siècles pour la conduite des hommes dans les entreprises (Cohen, 2013) contraste avec le discours portant sur la fin des chefs qui se généralise dans les deux premières décennies du XXI^e siècle : « Holocratie », « entreprise libérée », « organisation agile », « plate » ou « participative » ... invalideraient le système hiérarchique et sonneraient le glas des chefs. Ils seraient à

bannir afin de développer une organisation horizontale qui redonne le pouvoir au collectif et qui favorise la responsabilité et l'autonomie des travailleurs et travailleuses. Dans la suite des premières critiques du modèle taylorien dès son invention, les innovations managériales appellent à une plus grande horizontalité des organisations. Mais parce qu'elles ne sauraient casser la hiérarchie dont le capitalisme a besoin (Braudel, 1985), ces rhétoriques font figure de miroir aux alouettes. Car en effet, le titre de chef continue d'exister dans les organisations publiques et privées, du chef d'État aux chefs d'entreprise en passant par les chefs d'orchestre, de cuisine, de juridiction, d'atelier, de chantier, de rayon, etc... Et les rapports hiérarchiques qui n'ont pas disparu en leur sein montrent la persistance de relations asymétriques dans lesquelles des individus peuvent commander à d'autres.



Karl Marx a mis au jour, dès 1867, dans son analyse du capitalisme, comment toute production se déployant sur une grande échelle réclame un commandement pour faire coopérer les forces individuelles de travail mais aussi une domination pour encadrer. L'entreprise capitaliste a ainsi, pour organiser « le mouvement d'ensemble du corps productif », délégué à une « espèce particulière de travailleurs salariés », les fonctions de direction, d'organisation et de surveillance.

« De même qu'une armée a besoin de sa hiérarchie militaire, une masse de travailleurs œuvrant ensemble sous le commandement du même capital a besoin d'officiers (dirigeants, managers) et de sous-officiers industriels (surveillants, foremen, overlookers, contremaitres) qui exercent le commandement au nom du capital pendant le processus de travail » (Marx, 2022 : 326-327). Max Weber, après lui, observe également que l'entreprise privée, qui se développe au XIX^e et début du XX^e siècle, a mis en place des « grands » et des « petits » chefs, un véritable « état-major d'individus » (Weber, 1971), pour rencontrer la docilité des salariés. Un siècle plus tard, il s'agit encore de mobiliser leur puissance d'agir au service du capital », de les « faire marcher » pour l'économiste et philosophe spinoziste Frédéric Lordon (2010). Et donc d'avoir des chefs, petits, moyens et grands... « Une structure hiérarchique de la servitude » (Ibid.) que décrit, à sa façon, un contremaitre d'une usine de chaussures :

« Le système... déjà le directeur tape sur le chef, le cadre supérieur qui tape sur le chef de fabrication, qui tape sur le chef d'atelier, qui tape sur le contremaître, et le contremaître... il est pratiquement obligé de taper sur l'ouvrier. » (entretien réalisé en 2018).



« L'art de faire marcher les salariés » suppose d'en faire marcher une partie à se perfectionner dans cet art (Jacquot, 2014). Il s'est longtemps inspiré des pratiques militaires et des méthodes de commandement élaborées dans l'armée. Et, bien qu'il se soit renouvelé, il repose toujours sur des moyens humains de proximité continuant la politique des directions d'entreprise (Mispelblom Beyer, 2006). Le terme de « chefs » a parfois été remplacé par celui de « managers » pour souligner leurs fonctions d'animateurs et de médiateurs (Boltanski et Chiapello, 1999) depuis les années 1990. Contrairement aux thèses annonçant la fin des chefs et le dépérissement, voire la

disparition prochaine des managers, le gouvernement des organisations modernes n'a donc pas renoncé au principe essentiel de la hiérarchie. Il continue de s'appuyer sur une chaîne hiérarchique, constituée d'hommes ou de groupes humains qui prennent en charge et se partagent le travail managérial.

Le sociologue Loup Wolff a montré une division du travail de domination, qui se traduit par le développement d'un encadrement de proximité ; tout en devant assurer le travail de supervision, il est dénué de pouvoir de décision, étant simplement chargé de relayer les objectifs dictés d'en haut (Wolff, 2005), comme le reconnaît une animatrice d'équipe « d'une Caisse primaire d'assurance maladie : « Notre rôle est de faire faire aux techniciennes pour atteindre les objectifs qui nous sont donnés... les objectifs, ils ne se discutent pas ! » (entretien réalisé en 2009). Alex Alber, sociologue de l'emploi, rappelle-lui la proportion importante de salariés « encadrants » chez les « non-cadres ». La comparaison de profils de personnels encadrants dans la Fonction publique d'Etat et dans le secteur privé a montré que les deux avaient une structure d'encadrement globalement identique : une moitié des effectifs supervise le travail de l'autre moitié (Alber, 2011).

Les encadrants sont loin d'avoir disparus et le travail d'encadrement et de supervision semble même davantage partagé par des agents « qui vivent le rapport salarial sous le mode ambivalent subordonné-subordonnant puisque chacun est sous les ordres en même temps qu'il a sous ses ordres » (London, 2010 : 40). A côté et à l'inverse de cet « encadrement en chair et en os », il y a aussi l'« encadrement figé » dans des dispositifs (Mispelblom Beyer, 2006) ; ils disent quoi faire (« dispositifs de finalité »), comment (« dispositifs de procédés »), et pourquoi (« dispositifs d'enrôlement »), de manière désincarnée, c'est-à-dire sans possibilité de régulation dans une relation avec le chef (Dujarier, 2015). Mais les chefs ne forment pas un groupe homogène. La hiérarchisation sociale des managers est visible lorsque l'on se focalise sur les deux niveaux les plus opposés de la chaîne hiérarchique : celui du haut constitué des managers dirigeants - grands chefs - et celui du bas constitué des managers opérationnels – petits chefs. Ils n'ont pas la même profession, pas les mêmes conditions de travail. Ils n'exercent pas les mêmes tâches et n'ont pas les mêmes rapports aux dispositifs. Leurs positions dans l'espace social et les relations qu'ils entretiennent du fait même de ces positions diffèrent. Aussi trouve-t-on dans le champ managérial comme dans les autres champs, des « dominants dominés » (Flocco, 2015), des chefs sous les ordres d'autres chefs.

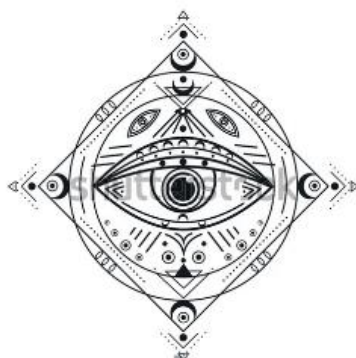
Si les entreprises libérées s'en prennent à ces chefs dans l'objectif d'aplatir leur ligne hiérarchique et/ou de les transformer en « leaders » ou « coaches » qui doivent accompagner les salariés à se conformer par eux-mêmes à certaines normes - à s'auto-gouverner, elles ne s'attaquent pas au pouvoir des grands chefs, des dirigeants qui décident unilatéralement de « libérer » leur entreprise (Linhart, 2021). La « libération » de l'organisation repose au contraire sur une certaine centralisation du pouvoir autoritaire et une autonomisation et responsabilisation des travailleurs, qui demeurent sous le contrôle de la hiérarchie (Cultiaux et Léon, 2019).

Les organisations contemporaines ont toujours des chefs et des « managers ». Des dirigeants aux encadrants intermédiaires en passant par les employés de l'appareil gestionnaire, tous contribuent à leur niveau, à asseoir le pouvoir politique que le petit nombre de capitalistes exerce sur le grand nombre de travailleurs (Lordon, 2010). Ils s'assurent de la dépendance du second vis-à-vis du premier ; elle est d'ailleurs inscrite dans le lien de subordination qui caractérise le contrat de travail salarié. Mais c'est aussi dans le cadre de cette relation qui lie inextricablement le capital au travail que ce dernier peut construire un rapport de force pour obtenir des protections et acquérir des droits. Les entreprises de places de marché numériques l'ont bien compris en promettant à des travailleurs indépendants de devenir leur propre chef. Ils sont alors subordonnés au marché et dépendants de ses intermédiaires. L'idée reçue selon laquelle il n'y aurait plus de chefs dans les organisations résiste donc mal à l'observation et peut véhiculer un imaginaire de l'égalité favorisant la docilité envers eux ».



« C'est certain, on me regarde de quelque part. Qui donc ? Le Chef de service ? Son Chef à lui ? Le Chef du Chef du Chef de service ? Le Responsable ? Le Guide qui est aussi le Veilleur ? Le Policier qui se prétend mon ami ? La Géante qui a la mainmise sur l'Hôtel ? Dieu ? Quelqu'un de plus important que Dieu ? »

Philippe Claudel, L'Enquête, 2010, p. 196 (2)



Références :

- (1) « Les urgences de l'hôpital de Neuchâtel testent la gouvernance partagée » Radio Télévision Suisse (RTS) - 1/09/2023
- (2) « Aujourd'hui, le management est horizontal, il n'y a plus de chefs » - Lionel Jacquot p 215 à 220 du livre « Idées reçues sur le travail » dirigé par Marie-Anne Dujarier – Editions Le Cavalier Bleu – mars 2023- 236 p



OREE : voilà un serveur pour gagner du temps, de l'argent et faciliter la vie du personnel. FOP à Paris avec obligation de coucher la veille, je me rends sur OREE (la redécouverte, Aïe !!!), saisis mes demandes, trains + hôtels, ordre de mission, continuer, validation, envoyer, erreur de connexion, recommencer. Résultat des courses, 10 saisies car pour l'hôtel, la réservation expire à minuit du jour de la saisie, validateurs absents (normal début août, le personnel a le droit de prendre ses congés). Temps passé : 6 h de saisie à 50 € de l'heure, 3 fois le coût de l'intendance de la FOP et un éloignement de l'hébergement par rapport au lieu de formation. Si l'ensemble des 11 stagiaires a été aussi efficace que moi, coût de l'opération : 3 300 €. On est sauvé !!!



Attente insoutenable : tous les collègues de terrain sourient à quelques messages de nos Responsables de Service, particulièrement le Bois et les Travaux, comme si nous étions en manque complet de mails, messages relatifs à des ouverture de Millésimes pour des applis comme Teck avec ses programmes de travaux de l'année n+1 ou les exceptionnels devis d'ATDO ! « *Vous l'attendiez, il est arrivé...* » ; on pense plus souvent au Beaujolais Nouveau ou à l'ouverture des jours fractionnés que certains peuvent poser, mais là, être dans l'attente de cela, que nenni !



Migration assistée : vous pensez que nous allons vous parler d'espèces méditerranéennes, ou sub-sahariennes que nous allons planter dans nos forêts Franc-Comtoises ? Vous n'y êtes pas ! Nous vous parlons de la téléphonie fixe des sites, avec, du coup, suppression des lignes fixes de tous les sites administratifs, puis mise en service de lignes via Teams, une application multiusage, notre couteau Suisse de la communication au sein de notre établissement !



Les grands débats : la régulation des ongulés sauvages par le loup, si elle était avérée, apparaîtrait à certains comme une aubaine. Car ces espèces ont vu leur population exploser depuis cinquante ans, en particulier les sangliers, cerfs et chevreuils, provoquant des dégâts importants dans les forêts et les

cultures. Selon l'Office National des Forêts, plus de la moitié des forêts publiques pâtiennent de leur surpopulation, qui nuit à la croissance des arbres, à leur diversité, à la végétation des sous-bois et à la petite faune. Quant aux dégâts agricoles, ils sont chiffrés à plus de 45 millions d'euros par an, indemnisés par les fédérations de chasse. « *Cela fait dix ans qu'on se plaint qu'il y a trop de sangliers et de cerfs, que les chasseurs ne parviennent pas à les réguler... Les agriculteurs et les forestiers en rêvaient, les loups l'ont fait !* », lance Roger Mathieu, référent loup pour France Nature Environnement en Auvergne-Rhône-Alpes (extrait Le Monde du 5 septembre 2023).



 **Ti l’emmène, ti l’emmène plus** : revirement pour des personnels du Doubs qui... emmenaient leurs VA en réparation à « l’étranger », validé par ALD, plus logique car moins loin géographiquement de leur résidence administrative... vous allez penser à la Suisse, bien sûr, que nenni, c’est dans le Jura, le 3-9 ! Eh bien oui ; alors qu’il était possible de faire des réparations dans ce garage bien pratique et voisin, revirement de situation, faudra aller plus loin et vous organiser autrement les gus, et incrémenter cela dans REFANA, le temps passé de merde, non comptabilisé par notre établissement à gérer les conneries de la Direction et ALD.

 **Double discours** : Le Président des COFOR du Doubs, Mr X, alors qu’il prône et signe des tribunes favorables à la maîtrise du volume lors la désignation et la mise en vente de bois vert sur le département, par rapport au fait que davantage de Produits Accidentels sont récoltés suite aux évolutions climatiques et attaques biotiques, eh bien... demande sur sa Commune que davantage de coupes, de bois vert bien sûr, soient mises en vente avec des ajouts à l’Etat d’Assiette ! Le Chaud et le Froid, le Yin et le Yang, la vérité et le mensonge, l’objectivité et l’outrecuidance caractérisent bon nombre de politicards, les COFOR n’en sont pas exemptes !



 **Qu’est-ce qui s’y passe** : Force est de constater que tout fout le camp... les essences et leur mortalité au sein de nos peuplements dans toutes les régions avec leurs parasites et le changement climatique, mais il en est de même au sein des collègues de notre Direction Territoriale... des questionnements, puis des passages à l’acte : mutations, demandes de disponibilités, démissions, demandes de ruptures conventionnelles. Quid de cette situation ? Y aurait-il quelque chose qui ne tourne pas rond dans notre boutique ? On ne parle pas ni des mutations d’office, et encore moins du jeu des chaises musicales, qui permet allègrement de déshabiller Paul pour rhabiller Jacques... Eh oui, les CAP ont disparu, et tous les coups sont permis au niveau RH ! C’est sans compter sur le moral en berne des personnels, certes multifactoriel, mais bien prégnant dans les effectifs.

Je ne vais
malheureusement pas
pouvoir aller travailler
demain, je me suis
fracturé la motivation !



 **Frais de déplacements** : Il ne vous aura pas échappé que cette thématique d’été s’est invitée sur le devant de la scène. Les Organisations Syndicales vont plancher avec l’administration sur les frais de déplacements, suite à l’objectif de la Direction de lisser par le bas les remboursements des repas pris sur le terrain des fonctionnaires, sans justificatifs, passant de 17.5 euros à 9 euros. Une histoire de cotisations patronales sur ces remboursements ! Des cadres de la DT BFC auraient même dit que c’était « une connerie ». Celles et ceux qui l’ont dit, en cas de besoin, trouveront à la fin de notre journal un bon d’adhésion au SNU, au cas où l’on soit sur la même longueur d’ondes !

 **24 ans après Lothar** : la commune suisse de la Chaux de Fond, parcourue par un ouragan violent avec des rafales allant jusqu’à 217 km/h, fin juillet, a vu une partie de ses forêts détruites. L’équivalent de 1 600 ha et 50 000 m3 de bois se sont retrouvés au sol en quelques minutes. L’Etat fédéral a débloqué, pour l’instant, 1 million de francs suisses pour leur reconstitution et va indemniser les propriétaires à hauteur de 70 % de la valeur de leur bien forestier.



Evolution : un collègue retraité adhérent du SNU et lecteur d'Antidote regrette que le journal ne traite plus assez souvent de sujets sylvicoles et que les témoignages de forestiers parlant de leur métier se raréfient. Il n'a pas tort, le comité de rédaction va s'efforcer de tenir compte de cette remarque. Mais, force est de constater, au travers des démissions de certains collègues anciens ou de jeunes recrues, que le métier a évolué tout comme l'Etablissement et que les deux ne sont plus aussi attractifs qu'à son époque.



L'horreur boréale : 14 millions d'hectares brûlés, soit le double du dernier record datant de 1989, 168 000 personnes évacuées. Voilà le bilan de la saison 2023 des feux de forêts qui avait été établi au Canada, en août dernier, alors que plus d'un millier d'incendies dévastaient le pays d'est en ouest. Cela correspond à l'émission de 410 mégatonnes de carbone, soit le niveau le plus élevé pour le Canada et de loin dans l'ensemble des données enregistrées jusqu'alors. En effet, le record d'émissions annuelles était de 138 mégatonnes de carbone en 2014. A l'échelle mondiale, en 2023, la situation au Canada représente 27% du total des émissions dues aux incendies de forêt.



Zone Natura 2000 en péril en Grèce : 120 000 ha de forêts ont été calcinés dans le pays soit trois fois la moyenne depuis 2006. Dans le parc de Dadia, classé zone Natura 2000, composé de pins noirs et de pins sylvestres mélangés à des chênes et abritant trois des quatre espèces européennes de vautours, plusieurs dizaines de milliers d'hectares ont été brûlés. Et ce, 12 ans après un grand incendie. Aussi, tout ce qui y avait été régénéré depuis a été perdu. L'exploitation forestière, l'apiculture, l'élevage et l'activité touristique sont sévèrement touchés dans cette région, une des plus pauvres du pays.



Avis défavorable mais pourquoi : Alors même qu'un célèbre DA d'une Agence en partance en retraite avait déconseillé à un TFT de postuler sur le poste de RUT qui allait être vacant, sur son UT, ce même DA a également donné un avis défavorable à un autre TFT sur une UT plus bas, afin qu'il ne demande pas le poste de son RUT parti en mutation. Mais, suite à l'envoi d'un CR des mutations lors des appels au Fil de l'Eau de Juillet par la Direction, suite à un coup de téléphone anodin d'un des deux TFT lésé à un pote, collègue sur une UT de l'Agence Aude-Pyrénées Orientales... il s'avère que... ce collègue, fraîchement CTF, a été démarché par son DA, pour... qu'il postule sur le poste de RUT (départ en retraite) sur l'UT sur laquelle il œuvre depuis désormais plus de 10 ans... Comme quoi, tout est possible à l'ONF ! Et pourquoi cette ségrégation possible, cette non-uniformisation des possibilités de mutation ? Précisons que les deux TFT mis sur la touche sont des représentants syndicaux, peut-être que... Et que pour l'un, il souhaitait postuler sur un poste A1 bis, et qu'il faut occuper un poste A1 avant, dicit le DA préretraité. A la tête du client désormais les mutations-nominations !



LES ECHOS DU BORDEL AMBIANT

Rentrée sociale :

Le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La colère contre la réforme des retraites est



intacte et des milliers de travailleurs seront pénalisés par son application à marche forcée le 1er septembre. Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement... Cette année encore, l'été a mis en lumière les conséquences dramatiques du changement climatique et la nécessité d'engager une transition écologique socialement juste. Tout le monde est concerné. Les impacts de cette transition écologique juste sont multiples et concernent à la fois les activités, les

conditions de travail, les métiers, les emplois, les qualifications et les compétences. Pour les organisations syndicales, ces projets doivent être porteurs de justice sociale. Le Projet de Loi de Finances doit renforcer nos services publics, à commencer par l'hôpital, l'école, l'enseignement supérieur et la recherche... Les négociations nationales qui vont se tenir, notamment en matière de retraites complémentaires et d'assurance chômage, dans les mois à venir seront capitales pour créer et renforcer les droits sociaux des travailleurs. Les organisations réaffirment la nécessité de répondre aux aspirations démocratiques des travailleurs pour une meilleure représentation collective en revenant sur les ordonnances travail et la loi de transformation de la fonction publique. Les organisations, avec le mouvement syndical européen, sont mobilisées pour la solidarité, la transition écologique juste et contre les politiques d'austérité. Nos organisations appellent à **une journée de mobilisation et de manifestation le vendredi 13 octobre 2023** contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme.

Mode de vente désuet ? :

Les forestiers se sont vu signifier, lors de la fin du printemps, l'arrêt d'un mode de vente qui avait été mis en place en F-Comté mais également en Alsace et dans les Vosges : la Prévente. Ce mode de vente appartenant au Bois façonné à la mesure, représentant 9 % des ventes au niveau national est abandonné définitivement au 01/01/2024. Les COFOR se sont permis de commenter ce choix de l'ONF au niveau local en précisant que « *les Préventes sont gérées de manière artisanale au niveau local sur des programmes informatiques obsolètes* », fin de la citation, pi tître de la part du Président des COFOR 25..., le célèbre maire de MoutMouthe ! Soulèvement des victimes, pas plus que cela, action des victimes, pas plus que ça ! Alors que ces victimes ont un pouvoir fort, décisionnel au sein de la gouvernance partagée entre les COFOR et l'Office, financier, et bien, malgré cela, rien ne va changer.



La Direction Générale a acté ce changement, cela va se faire sans vagues. Les plus remontés, sont...les forestiers de notre établissement qui vantent ce mode de vente plastique, satisfaisant, correspondant à des objectifs de Bois façonné, sans aller vers le tout contrat. Alors quid du devenir de ces lots ciblés lors des Etats d'Assiette annuels ? Il est bien évident que ni les forestiers, ni les propriétaires, les communes vont aller vers le 100% Contrats, de toute manière, les volumes Contrats sont quasi saturés. Alors il faudra revenir à des propositions de vente à l'Unité de Produit, ou Bois sur Pied à la Mesure, et voir aussi réapparaître la vente de Bois sur Pied ! Incroyable pour certain-e-s qui, de coupes vendues en Bois façonné avec maîtrise des prestataires, des délais, des conditions d'exploitation (même si l'on connaît les biais sur les parcelles, les bois, les semis, le respect des sols avec le Bois façonné et le tout à livrer à la date fixée par la Fiche de vente), vont passer à de bons vieux lots martelés au corps et au pied, sans aucune maîtrise des délais d'exploitation, aucune maîtrise des prestataires, faudra juste reprendre le marteau particulier pour les récolements de souches. Régression positive seraient capables de dire la MCBS et la Direction Générale. Connerie monumentale diraient certains membres du SNUPFEN, représentants des personnels qui en ont marre de voir disparaître des pratiques qui fonctionnent.

L'art de ne jamais se dédire :

Reconnaître ses erreurs est une vertu que tout le monde ne possède pas. Dommage ! Histoire vécue. Au milieu de toutes ces pérégrinations anti-incendie, une stagiaire s'est retrouvée inscrite sur un planning de patrouille PIM à la demande d'un DA. On parle bien ici d'une stagiaire, c'est à dire une personne non rémunérée par l'ONF, sans tenue ONF et bien sûr sans le moindre début de formation de



police. Interrogé lors d'une Commission Locale de Concertation, le DA concerné ne voit pas où est le problème. Le DT et son adjoint, interrogés à leur tour lors d'un CSA ne voient pas non plus pourquoi ça pose un problème. Après une « petite » explication de notre point de vue, ils finissent par admettre qu'effectivement une stagiaire, bon, ce n'est peut-être pas très pertinent. Qu'à cela ne tienne ! Le DA concerné après avoir fait une exégèse de la note signale que si, une stagiaire peut participer aux tournées, mais, accompagnée par 2 agents. OK !

Au SNUPFEN, la note, on l'a lue aussi. Et sur la DIA comme sur la note nationale, il est bien écrit : « *Les personnels participant aux patrouilles de surveillance doivent avoir suivi une formation pour la mise en œuvre de ces missions.* » Phrase sans ambiguïté qui ne laisse aucun doute sur la possibilité de laisser participer une stagiaire à ces tournées. Il nous semble en tout cas...

UNE TIOTE CHOUETTE VRAIMENT CHOUETTE !

Tout le monde ne connaît pas encore la chouette aux yeux d'or, néanmoins, ce bref article aura le mérite de vous la faire découvrir. Surnommée la Chouette perlée, elle se caractérise par une large tête au front constellé de taches blanches, et un disque facial bien distinct. L'espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées en France, dans la catégorie préoccupation mineure : il s'agit de la Chouette de Tengmalm !

Ce petit Strigidé, parfois nommée Nyctale de Tengmalm ou encore Chouette boréale, fait partie des petites chouettes nocturnes de montagne, partiellement sédentaire. La mise en place en 2009 d'un groupe Petites Chouettes de Montagne au sein du Réseau Avifaune ONF a bien porté ses fruits, et ce dans le cadre d'une convention entre l'ONF et la LPO. Le groupe ONF est structuré par des correspondants de massifs, en parallèle de ceux de la LPO avec qui les échanges sont nourris. Le rôle des correspondants est de déployer, centraliser les informations en interne, de vulgariser également les connaissances sur cette espèce. Il est primordial de faire connaître et faire prendre en compte ces espèces par les personnels de l'ONF ; un autre objectif est de dynamiser la poursuite des inventaires de ces



espèces en forêt publique, de coordonner des prospections ciblées ; une participation du groupe peut se faire pour des études spécifiques. Il apparaît également important de rentrer des données dans la Base de Données Naturaliste (BDN) de l'ONF, laquelle est partagée avec la LPO dans un objectif de mise en commun des données, afin également de réaliser des synthèses annuelles.

A niveau de sa biologie, elle mesure entre 21 et 27 cm, a une envergure comprise entre 50 et 62 cm. Son poids est variable, entre 90 et 120 grammes pour les mâles, entre 120 et 195 grammes pour les femelles. Cette espèce utilise des cavités forées par les Picidés (Pic Noir, Epeiche ou Tridactyle), dans des arbres sains ou des arbres morts sur pied, chandelles y compris. Elle chante en forêt, ou dans les milieux sylvopastoraux en saison hivernale, souvent à l'aube et au crépuscule. Les tendances évolutives de leur répartition semblent complexes à appréhender. Les zones historiques de sa présence ne sont pas suffisamment prospectées à savoir les Alpes, le massif Jurassien, les Pyrénées, les Vosges, et même le Massif Central ou le Morvan. Les altitudes minimums de ses domaines biologiques sont de l'ordre de 250 mètres selon les contextes. Savoir où elles vivent est une chose, savoir comment elles vivent en est une autre.

Les données accumulées depuis 1985 ont mis en évidence :

- L'existence de déplacements marqués d'une saison à l'autre,
- Le renouvellement constant et important des oiseaux nicheurs, en relation avec les fluctuations des principaux groupes de proies, en particulier les micromammifères dont les mulots et campagnols roussâtres, musaraignes. Même si dans son alimentation, cette chouette peut se nourrir de petits passereaux.

L'abondance des proies dépend quant à elle d'abord de la fructification des hêtres et dans une moindre mesure de celle des sapins et épicéas.

La Chouette de Tengmalm réagit de manière directe à ces éléments. Elle est favorisée par une sylviculture forestière en futaie jardinée, mixte, maintenant une forêt richement structurée où l'équilibre des principales essences de la strate arborescente est maintenu, entre 1000 et 1300m d'altitude. Néanmoins, on la trouve aussi dans des forêts de plateaux ou de plaine, dans la pessière, la hêtraie-sapinière, le mélézin, les pineraies et même les hêtraies. Une association Suisse, le GOBE Groupe Ornithologique de Baulmes et Environs, avec laquelle travaille bon nombre de forestiers sur le territoire Français, a un suivi maintenant de plus de 40 ans relatif à cette espèce, avec un suivi des cavités naturelles, mais également un suivi suite à la mise en place de nichoirs.



Il s'avère que ce palliatif pour cette espèce donne de très bons résultats en termes de nidification, notamment par le fait que son principal prédateur qui est la martre, laquelle visite toutes les cavités de son secteur, connaît ainsi moins ces nouvelles cavités artificielles. L'association déplace ainsi ces nichoirs, afin de favoriser potentiellement la reproduction. Petite particularité, une femelle peut réaliser deux nidifications suite à reproduction, sur la même année et à moins de quelques kilomètres de son premier lieu de nidification, ou à des centaines de kilomètres, mais dans tous les cas, en laissant le soin au mâle de finir l'élevage de la première nichée. La ponte est constituée de 2 à 10 œufs, s'échelonnant de Mars à Juin, avec seule la femelle qui couve. La mortalité est élevée la première année, jusqu'à 75 % des individus. Ces chouettes ont basé leur stratégie de reproduction optimale lors des années d'abondance des micromammifères, et l'inverse. Plusieurs traits de comportement lui permettent de s'adapter aux variations de ses principales proies : une importante tolérance intraspécifique, une fertilité élevée, une remarquable adaptation à la chasse en milieu forestier, un nomadisme d'ampleur variable selon les régions et les années. Espèce monogame ou polygame, elle se reproduit à partir de 1 an. La longévité maximale observée dans la nature suite à capture - recapture d'un individu est de 15 ans.



En limite d'aire géographique de distribution européenne, la population française de Tengmalm représenterait de l'ordre de 2 000 couples nicheurs, soit moins de 10% de la population européenne. Deux autres prédateurs de la Tengmalm qui ont tendance à coloniser le même milieu que cette petite chouette, sont la Chouette Hulotte et le Hibou Moyen Duc, en se posant la question de leur colonisation-installation par rapport aux évolutions climatiques.

L'espèce ne semble pas dans l'immédiat menacée par une régression importante. Toutefois, l'intensification de l'exploitation des forêts,

l'homogénéisation, la régularisation et le rajeunissement des peuplements forestiers semble à terme une menace sérieuse. La place consacrée aux Hêtres dans les peuplements mixtes est primordiale, l'objectif étant de conserver tous les arbres à cavités avec un idéal de 10 arbres aux 100 ha !

GAZ A EFFET DE SERRE

Les « puits de carbone » des forêts se tarissent

Lors d'un bilan consacré aux émissions de gaz à effet de serre (GES), Christophe BECHU, le ministre de la Transition Ecologique, n'a pu que constater la sévère détérioration du puits de carbone que constituent les terres et les forêts.

C'est un sérieux grain de sable qui s'est glissé dans le bilan flatteur des émissions des GES 2022, présenté par le gouvernement : selon le CITEPA, l'organisme mandaté pour évaluer les émissions de GES, les puits de carbone censés absorber une partie des émissions, jouent moins leur rôle que prévu. Si les émissions ont diminué de 2,7 % l'an dernier, c'est grâce à une moindre utilisation des énergies fossiles pour le chauffage et dans le bâtiment. Le Ministère fait état d'une situation préoccupante dans le secteur des terres et des forêts, par rapport aux prévisions.

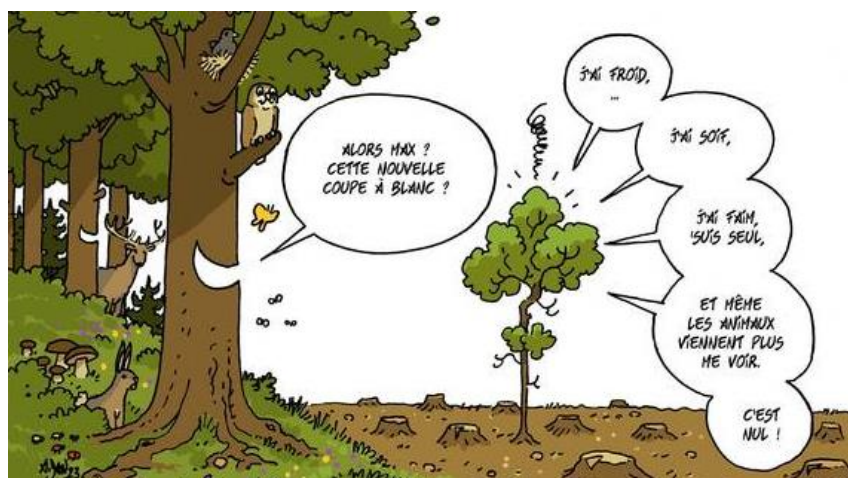
Trois régions dans le rouge

Seule la région Nouvelle Aquitaine affiche un puit en augmentation ; niveaux stables en PACA, Occitanie, Normandie et Ile de France ; mais Grand Est, BFC et Corse deviennent émettrices !

Un objectif ambitieux, mais inaccessible

Les objectifs fixés récemment par Elisabeth Borne visent une trajectoire de diminution de près de la moitié des GES en 2030 par rapport à aujourd'hui. Comment faire ? En replantant un milliard d'arbres, souhaite le Président Macron. Un pari jugé irréaliste par les experts...L'objectif est si ambitieux que l'ONF n'est pas en mesure de le tenir : impossible de trouver un milliard de plants et 2,5 millions d'hectares à planter en si peu de temps.

Selon les experts, il vaudrait mieux préserver les tourbières et zones humides qui absorbent encore mieux le carbone que les forêts. Malheureusement, ce n'est pas la direction prise aujourd'hui par le gouvernement.



D'après un article de Joël CARASSIO dans le Progrès du 10 juin 2023

TOMBER DANS LE PANNEAU ET PRENDRE LES GENS POUR DES IDIOTS ?

Foncier juteux

Des polémiques existent sur les énergies renouvelables, dont le photovoltaïque sur des terres naturelles, agricoles ou forestières. Des organisations en lutte contre les centrales photovoltaïques sur les terres agricoles, naturelles, forestières et en milieux aquatiques, refusent les dérives des énergies renouvelables prises dans des logiques de marché. Elles récusent le terme « agrivoltaïsme », qui relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan. « L'agrivoltaïsme » éloigne de l'autonomie : il ajoute à la dépendance au complexe agro-industriel (industries de la grande distribution, des engrais, pesticides et semences, machines agricoles, banques, organisations syndicales défendant leurs intérêts...) une autre dépendance plus moderne, car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable. Elles dénoncent la diversion introduite dans la loi d'Accélération des Énergies renouvelables (AER) qui permet de distinguer un « agrivoltaïsme » soi-disant en synergie avec l'agriculture, d'un autre photovoltaïque qui irait sur des terres dites « incultes ». Or d'une part ces deux catégories relèvent de la même pratique marketing permettant aux industriels de s'accaparer du foncier, et d'autre part « c'est bien sur des terres considérées comme pauvres que s'est en grande partie développé l'élevage ». Alors même que les lobbies œuvrent afin que les textes légaux considèrent de moins en moins ce phénomène comme de l'artificialisation « on va vous louer le volume d'air au-dessus de votre parcelle pendant trente ans », déclare ainsi cyniquement un prospecteur, est affirmé que des tonnes de métal dénaturent les espaces agricoles, naturels et forestiers. Et quand bien même dans leurs discours, la production d'électricité est cyniquement présentée comme étant « secondaire », tandis que le but premier serait d'aider l'agriculture face au changement climatique en créant de l'ombre, il est affirmé que la rente issue de la production d'électricité est bien l'unique raison de ces projets.

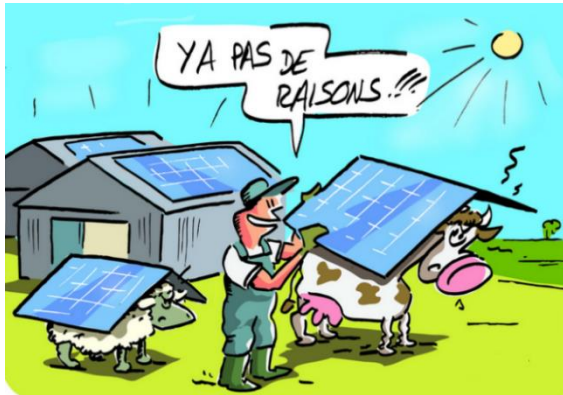


Une hypocrisie environnementale

Surtout, il est passé sous silence qu'en terme de résilience, les pratiques agroécologiques de couverture du sol, d'amortissement climatique avec des arbres, de diversification en réduisant la monoculture et la densité de plantation des fruitiers apportent plus de sursis que des panneaux. Alors que la Loi AER permettra de cumuler les coupes-rases de forêts de 25 hectares pour y mettre des panneaux, il est déploré que l'idéologie productiviste de parlementaires qui considèrent que « certaines terres classées forestières sont d'une telle pauvreté et d'une telle médiocrité qu'un arbitrage pourrait justifier qu'on y installe un parc photovoltaïque ». Pourtant, de par l'incroyable biodiversité qu'elles recèlent, leurs beautés et leurs rôles essentiels, ces zones sont un patrimoine irremplaçable. Et quand bien même les panneaux seraient un jour retirés et que l'évolution du climat le permette, il faudrait des centaines d'années pour recréer un écosystème aussi riche.

Une économie chiffrée à la lettre

Sont dénoncés également les conflits d'intérêts des Chambres d'agriculture. Ces dernières peuvent demander 20 000 euros par projet pour réaliser l'audit, puis 50 euros par hectare et par an pour suivre le projet, ainsi que 1 500 euros par mégawatt produit en compensation de l'artificialisation des terres agricoles.



D'ailleurs, pourquoi compenser financièrement, alors même que les thuriféraires de cette pratique marketing n'ont de cesse de parler de la « synergie » de leurs tonnes de métal avec l'agriculture ? En réalité, il s'agit uniquement d'une synergie financière qui tend à bénéficier principalement à l'agro-industrie et aux grands propriétaires fonciers. Il faut appeler à la sobriété énergétique, et rappelons que les surfaces déjà artificialisées sont suffisantes. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie évalue ainsi les gisements à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW

pour les parkings. Le gisement global sur toitures est de 364,3 GW (dont 241 GW de toitures résidentielles). Ajouter que la France compte entre 24 000 et 32 000 zones d'activités, soit 450 000 hectares déjà artificialisés, ainsi que 90 000 à 170 000 hectares de friches industrielles. Si installer des panneaux solaires sur des toitures coûte plus cher que de les poser au sol, l'Agence explique que ce surcoût est faible : il avoisine les 550 millions d'euros, soit 2% du coût des énergies renouvelables. Et alors même que les projets peuvent atteindre 800 000 euros par hectare, est affirmé que ces investissements peuvent aller sur ces zones artificialisées. Lorsque E. Macron et la FNSEA prônent la robotique, la génétique et le numérique pour l'agriculture, et que le syndicat agro-industriel co-préside le lobby France Agrivoltaïsme ; le fondateur de ce dernier met en place la gestion des champs via l'intelligence artificielle.... Ce sont ainsi deux visions de l'agriculture et de la revue Silence de septembre 2023 : « Ainsi des capteurs installés sur le terrain mesurent de nombreux paramètres tels que l'humidité de l'air et du sol, la température, la lumière, la croissance des feuilles, etc. Puis dans un centre de supervision à Lyon, les données sont couplées à des modèles algorithmiques de la croissance des plantes et Sun' Agri rétroagit ainsi vers toutes ses parcelles. Cette boîte, rachetée par Eiffage, teste actuellement des caméras infrarouges pour détecter le début de la floraison. « C'est quoi le mieux entre les yeux de l'agriculteur et ceux de la caméra ? », soulève Cécile Magherini, déléguée générale.

La productivité à tout prix

La vision du futur de la directrice générale est assez explicite : « Dans notre système, à l'avenir on peut imaginer des robots, qui vont se brancher et travailler sous la structure. » Mettre des panneaux solaires dans les champs pour sociétés qui s'affrontent : l'agriculture industrielle, ultra-mécanisée et numérique sur des surfaces toujours plus grandes, face à l'autonomie paysanne ; les serveurs face aux cerveaux ; l'intelligence artificielle face à l'observation, la sensibilité et savoirs-faire des paysan.nes. Il est nécessaire d'amorcer la désescalade de l'emprise technologique afin que les paysan.nes puissent travailler la terre eux-mêmes sans être dépendants de l'agro-industrie. Il faut refuser l'industrialisation des campagnes, car quelle que soit sa surface, ou sa « participation citoyenne », une centrale photovoltaïque sur des terres agricoles, naturelles ou forestières, est une installation de nature industrielle. Les tonnes de métaux (silice, aluminium, zinc, plomb, étain, indium, antimoine) recouvrant les terres ; les milliers d'ancrages bétons et kilomètres de voies d'accès et de clôtures grillagées, lignes électriques enterrées ou aériennes, les postes de transformations et de livraisons, le bruit engendré par les onduleurs, les caméras de surveillance, les divers capteurs connectés, les obligations de déboisement en périphérie, détruisent nos campagnes.

Les méga-centrales électrifient nos champs avec des effets documentés sur les animaux d'élevages. Ne pas oublier la fabrication industrielle de ces panneaux : exploitation d'êtres humains, extractivisme ravageur. Afin de produire 40 000 tonnes de silicium métal, l'une des six unités de production en France brûle 120 000 tonnes de quartz et 80 000 tonnes de bois, et engloutit en moyenne 11 mégawatts/heure par tonne de produit fini, soit chaque année l'équivalent électrique d'une ville de 150 000 habitants. Il faut aussi 280 kg de produits chimiques par kilo de silicium produit. Sans oublier les risques de pollution des eaux et que les centrales peuvent entraîner « l'altération, la dégradation voire la destruction des milieux naturels (défrichements puis gestion de la végétation au plus près du sol ; terrassement et compactage des sols ; instauration de microclimats produire de "l'énergie décarbonée", puis mettre des robots pour consommer cette électricité. Le tout, contrôlé à distance depuis des bureaux grâce à une série de capteurs et à l'intelligence artificielle.

Deux mondes qui s'affrontent

Le 7 novembre 2022 le tribunal administratif d'Alençon reconnaît que la dégradation d'un troupeau laitier dans l'Orne est « la conséquence directe et certaine » de l'installation d'une ligne souterraine de 20 000 volts et de son transformateur Enedis. Le tribunal condamne Enedis à verser 140 000€ à l'éleveur. Le 29 avril 2022 le tribunal de Coutances dans la Manche condamne RTE (réseau transport électricité) à verser 460 000€ à un éleveur laitier suite au passage d'une ligne très haute tension sur sa ferme. La modification des fonctions hydriques, climatiques ou biologiques qui peut en



résulter conduit à l'artificialisation d'une partie parfois importante des sols [ainsi qu'une] modification des cortèges d'espèces végétales et animales ». Il faut défendre un rapport sensible au monde qui nous est plus que jamais primordial. Alors même que l'agriculture est l'une des professions qui rémunère le moins, qu'un malaise est reconnu et qu'il faudra recruter massivement pour faire face aux nombreux départs en retraite, une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, en plein air, dans un cadre beau ; regarder le ciel et écouter les sons de la vie. Travailler sous des panneaux, c'est dégrader la qualité de vie au travail, mais aussi l'environnement et les paysages pour le bénéfice de quelques propriétaires et promoteurs. Au contraire, l'agriculture paysanne doit participer avec les citoyen.nes à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par toutes et tous. L'autonomie de choix et d'action, n'est pas de les faire devenir des jardiniers sous des panneaux. Ce métier n'est pas de cultiver des kilowatts, mais de produire une alimentation saine et de qualité pour le plus grand nombre, et d'être rémunéré en conséquence. La contrepartie financière de plusieurs milliers d'euros par année et par hectare peut sembler alléchante, et générer un véritable dilemme pour des paysan.nes en difficulté ; en mettant l'outil de production à disposition de ces sociétés, ils les enrichissent et détournent la vocation nourricière de la terre agricole. L'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière. Rejetant le mythe d'un capitalisme vert, ainsi que la vision d'une transition écologique allant vers une société de surconsommation ultra-connectée, il faut appeler à une opposition massive à tous ces projets photovoltaïques industriels et exiger leur interdiction sur toutes les terres agricoles, naturelles, forestières et les milieux aquatiques.

DES SERVICES PUBLICS DESUETS, AVEC DES FINANCEMENTS ARCHAÏQUES

Les échos des revendications des fonctionnaires sont édifiants cette année-ci. Des professions dans l'hospitalier en souffrance, avec de nombreux médecins manquant à l'appel, des services d'urgence fermés le soir, des profs absents malgré les promesses mensongères de notre Président de la République de recrutements massifs, des magistrats qui manifestent ...

Bienvenue dans le monde du fonctionariat où une crise se manifeste désormais depuis quelques années, avec en plus actuellement un manque d'attractivité certain pour les postes offerts. Il en est de même pour le Ministère des Armées, la Défense, l'Intérieur. Mais dites, ne verrait-on pas cette situation au sein du Ministère de la Transition Ecologique, et spécifiquement au sein de l'ONF ? Comment expliquer que la fonction publique craque alors que les budgets de la dépense publique augmentent ? Parallèlement, quelles peuvent être les réponses nouvelles des services publics aux évolutions sociétales émanant de nouvelles politiques publiques ?



Nous le voyons bien au sein de l'ONF, de nombreuses missions sont mises de côté, bafouées, voir écartées de fait des objectifs prioritaires (malgré le fait, et l'hypocrisie, que chaque contrat pluriannuel Etat-ONF incrémente bien toutes les missions prioritaires et historiques assignées à l'ONF) de la Direction Générale. Ainsi, on voit que le foncier est moins réalisé, que la politique Environnementale est fluctuante avec des moyens mis au second plan, l'éducation à l'environnement, la Police de l'Environnement (malgré la fausse Communication de notre Etablissement sur son site internet ONF Intraforêt) est inexistante dans certains territoires. De même, des délais de traitement de dossiers

s'allongent malgré l'appui de l'informatique. De nouvelles missions sont assignées en plus à l'Etablissement, lesquelles sont chronophages, et ne sont pas compensées du tout en termes d'ETP, de postes.



Paradoxal au niveau national, l'écart entre l'offre et les besoins en service public, crée un espace croissant pour une offre privée lucrative. Là aussi, on peut faire le parallèle avec la politique de suppression d'effectifs dans les Agences Etudes et Travaux, principalement chez les Ouvriers Forestiers avec appel et développement de la sous-traitance.

L'enjeu écologique pose question, au niveau financement, et du coup vient en dernier ressort des financements de l'Etat. Le coût de la transition écologique est estimé à 70 milliards d'euros par an dont 25 à 35 milliards d'investissements publics. Or, la tendance est à la diminution des recettes, liée à des choix politiques de suppressions d'impôts et de cotisations sociales. Pourtant, de même que l'attachement des Français au service public est fort, leur consentement à un impôt lisible et redistributif l'est aussi. Selon la Cour des Comptes en 2021, la majorité des Français trouve la redistribution des richesses insuffisante (*extrait Le Monde, Services Publics du 19/09/2023*).

Un rapport souligne le creusement du fossé entre les besoins des usagers et l'offre de service public à laquelle ils ont accès, créant une tension entre les agents et les usagers, et une perte de confiance de ces derniers, qui a des conséquences, par ricochet, sur l'attractivité des métiers de la fonction publique et le bien-être de ses agents. Depuis vingt-cinq ans, le nombre de candidats aux concours a été divisé par quatre. Par ailleurs, le nombre de jours d'absence pour raison de santé progresse de plus de 20% entre 2014 et 2019, pour l'ensemble de la fonction publique. Est-ce transposable à notre Etablissement ? Sans nul doute. Y a-t-il des difficultés à recruter pour différents postes à l'ONF ? C'est un fait. Y a-t-il un manque de moyens et d'effectifs pour assumer au mieux les missions de l'ONF, y compris les nouvelles missions chronophages ? Le financement propre de notre établissement est à faire évoluer notablement, de par son rôle stratégique en tant qu'acteur de la gestion forestière multifonctionnelle, et proportionnellement de facto les effectifs !



LES ULTRAS-RICHES FACE A LA CRISE CLIMATIQUE

Pour y répondre, un ouvrage¹ propose une argumentation construite à la manière d'une enquête journalistique et permet de comprendre la manière dont la pensée des ultras-riches en matière d'action pour le climat est devenue hégémonique en une vingtaine d'années.

Comment les ultras-riches ayant fait fortune dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les années quatre-vingt-dix se sont accaparé la question de l'action climatique au point d'étouffer tout discours discordant ?

Le point de départ vient d'une avant-garde californienne éclairée ayant pris conscience que la crise climatique ne les épargnerait pas, mais surtout qu'ils souhaitent conserver leurs privilèges de classe, il fallait à tout prix agir. Cet instinct de conservation s'accompagnant d'un mépris certain pour les classes laborieuses et habitants des pays du Sud. Cette élite dont l'intelligence exceptionnelle n'a d'égale que les qualités entrepreneuriales - même s'il a fallu un voyage dans l'espace pour que Jeff Bezos prenne conscience de la finitude de notre monde - œuvre depuis vingt ans pour verdir le capitalisme, dans le but de conforter ses privilèges, mais aussi de conforter ses profits. Crédit-carbone, financiarisation de la biodiversité et crédits d'impôt à l'entrepreneuriat durable constituent la panoplie que ces entrepreneurs ont réussi à mettre en place en quelques années. Pour arriver à ce résultat, il a fallu s'entourer de cabinets de conseils, Mac Kinsey en tête, qui ont fait des sommets internationaux sur le climat, les fameuses COP, la grand-messe du capitalisme vert, du désengagement des Etats de la réduction des émissions de CO₂, de la privatisation des profits liés à ces nouveaux marchés et de la collectivisation des risques. Rappelons que les investissements des 63 plus grandes fortunes françaises émettent plus de CO₂ que la moitié des Français réunis...

Article de Nicolas Le Boëdec dans Campagnes Solidaires de Juin 2023



1- Edouard Morena – Fin du monde et petits fours. Les ultras-riches face à la crise climatique – Editions La Découverte, 2023.

LA REVOLE NATURE

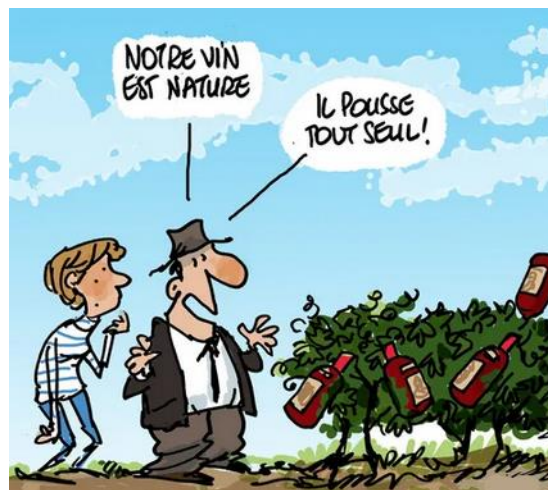
En visionnant le documentaire *La révole nature* d'Aline Geller (*), on plonge immédiatement dans l'ambiance de la viticulture « nature ». La réalisatrice nous emmène visiter des vignobles, rencontrer des viticulteurs hors norme, goûter des vins qui ne contiennent que du raisin et découvrir des arômes étonnants.

Il y a une quinzaine d'années, ces vins avaient mauvaise presse : on disait que c'était des vins bio avec des défauts : trop acides, avec des dépôts, qui refermentent en bouteille... Aujourd'hui ça a bien changé, il y a de plus en plus de ces viticulteurs « nature », les prix se sont envolés ! Les salons et foires aux vins naturels se multiplient, de plus en plus fréquentés. Cette réussite est très souvent portée par des personnes phares, qui deviennent des « stars ». Pour certains, l'argent coule à flots. Et c'est peut-être ça le revers de la médaille : par exemple, un viticulteur nature qui porte ces valeurs, relance le domaine familial, qui produit des vins hors du commun, et qui revend son domaine tellement cher qu'il est totalement inaccessible à une nouvelle installation...

Pourtant quand on écoute ces vigneron, on ne peut qu'admirer les valeurs qu'ils promeuvent. Ils mettent en avant l'agriculture paysanne, le respect de la nature, le développement local et l'autonomie. Il y a beaucoup de débats au sein de cette viticulture : quelles valeurs partager ? Faut-il interdire la spéculation ? Réguler le négoce ? Et ces artisans du vin sont beaucoup critiqués par leurs voisins « conventionnels ».

Ce qui ressort de ce film, c'est l'ambiance, le partage, l'entraide et la joie de réaliser des produits de qualité qui préservent la santé et la biodiversité.

Sans surprise, on retrouve la même opposition et surtout l'incompréhension entre les viticulteurs classiques et les vigneron-paysans qu'entre agriculteurs productivistes et paysans.



Article de Michelle ROUX dans *Campagnes Solidaires* de juin 2023

(*) *La révole nature* d'Aline Geller, documentaire sorti le 10 mai 2023, 1h33

SOULEVEMENTS DE LA TERRE : DISSOLUTION ABSURDE !

Le gouvernement a prononcé le 21 juin la dissolution des Soulèvements de la Terre : c'est à la fois une faute démocratique et un non-sens politique.

Ce mouvement écologique qui prône la désobéissance civile a contribué en l'espace de deux ans à rendre davantage visible la nécessité vitale de protéger la terre des activités humaines destructrices. Absurde, sa dissolution ne fait que révéler de manière brutale le vrai visage du néolibéralisme lorsque des intérêts capitalistes puissants sont menacés par un légitime désir de justice sociale et climatique, de plus en plus prégnant parmi la jeunesse.

La colère de ces militants est d'abord l'expression d'un désarroi. Ils éprouvent l'écart entre les risques bioclimatiques dont ils ont connaissance et leur non prise en compte dans les politiques publiques. Ces activistes ont le seul tort, celui d'écouter les scientifiques et de prendre au sérieux la catastrophe qui s'avance. « *Nous sommes des résistants, nous nous battons pour sauver des vies humaines* », me confiait l'un d'entre eux. Cela fait trente-cinq ans que le GIEC nous annonce ce qui va se passer sous les effets conjugués du changement climatique, des pollutions chimiques et de la destruction des écosystèmes : une dégradation forte, rapide et continue de l'habitabilité de la terre, une baisse de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'eau, la survenue de maladies et de traumatismes ou encore de déplacements croissants de populations, avec des mouvements migratoires de plus en plus incontrôlables. Les Soulèvements de la Terre font émerger dans le débat public des luttes qui mettent le gouvernement face à ses contradictions. Malgré de beaux discours, celui-ci ne prend pas en compte ce qui est en train d'advenir. Cette passivité contraint les citoyens les mieux informés – et les plus conscients du danger qui menacent la survie de l'humanité – à se mobiliser, puis à se radicaliser face au déni bioclimatique structurant les politiques publiques. La violence apparaît alors comme un moyen possible - et parfois nécessaire – au regard de la gravité de la poursuite d'un modèle industriel qui fragilise la pérennité de l'aventure humaine. Des violences surviennent, oui. Mais ce sont précisément celles qui ont été appelées par nos responsables politiques.

Combien de rapports du GIEC va-t-il encore falloir pour comprendre qu'il faut un changement radical de modèle agricole, industriel et touristique ? Face au désastre écologique planétaire en cours, face au consumérisme ambiant, face à la pression des multinationales et des industriels, face à la recherche effrénée du profit, et face à l'aveuglement collectif qui est le nôtre, les militants écologistes regroupés sous la bannière des Soulèvements de la Terre font preuve d'une admirable clairvoyance. Ces femmes et ces hommes sont à l'avant-garde de la lutte contre l'extinction de l'espèce humaine, vers laquelle nous allons si nous ne changeons pas radicalement de système. Ils portent la voix de la conscience humaine. Écoutons-les !

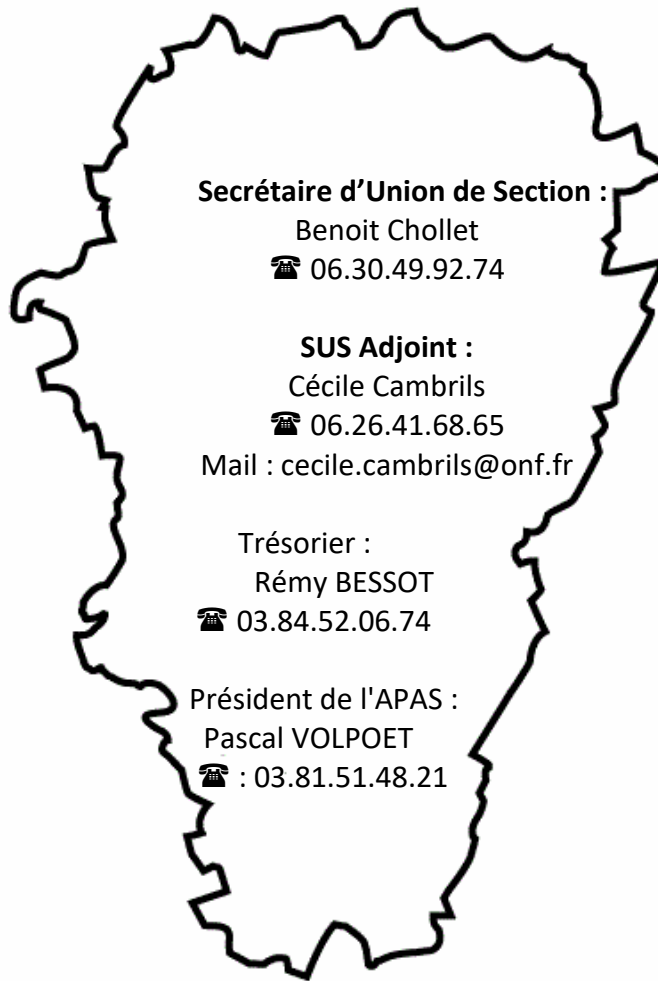


Laurent GRZYBOWSKI, dans « Témoignage Chrétien » d'août 2023

NDLR : Les Soulèvements de la Terre est un collectif qui regroupe un grand nombre d'associations, de syndicats, et de mouvement écologistes, dont l'Union Syndicale Solidaires.

LE SNUPFEN Solidaires

EN FRANCHE-COMTE



Secrétaire d'Union de Section :

Benoit Chollet

☎ 06.30.49.92.74

SUS Adjoint :

Cécile Cambrils

☎ 06.26.41.68.65

Mail : cecile.cambrils@onf.fr

Trésorier :

Rémy BESSOT

☎ 03.84.52.06.74

Président de l'APAS :

Pascal VOLPOET

☎ : 03.81.51.48.21

Secrétaire de section de l'agence de Besançon:

Frédéric LANGLOIS (☎ : 06.18.70.46.68)

Adjointe : Amélie DEGLAIRE (☎ : 06.18.70.54.92)

Secrétaire de section de l'agence du Jura :

Thomas ABEL (☎ : 06..09.89.10.66)

Adjointe : Cécile CAMBRILS (☎ : 06.26.41.68.65)

Secrétaire de section de l'agence de Vesoul :

Michel MAGUIN (☎ : 06.46.21.63.01)

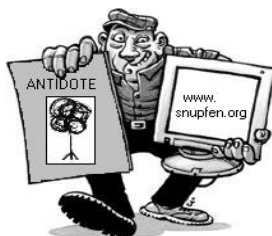
Adjoint : Gaston GANTER (☎ : 06.23.11.70.22)

Secrétaire de section de l'agence NORD-FRANCHE-COMTE

Thibaud ROY (☎ 07.77.31.30.46)

COTISATIONS 2023

GRADE	Cotisation annuelle
❖ Adjoint Administratif	132 €
❖ Chef de District Forestier	
❖ Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe	144 €
❖ Adjoint Administratif 1 ^{ère} Classe	156 €
❖ Technicien Forestier	168 €
❖ Secrétaire Administratif Classe Normale	180 €
❖ Technicien Principal Forestier	
❖ Secrétaire Administratif de Classe Supérieure	192 €
❖ Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle	204 €
❖ Chef Technicien Forestier	228 €
❖ Attaché Administratif	264 €
❖ CATE	
❖ IAE	276 €
❖ Attaché Administratif Principal	300 €
❖ IDAE	
❖ IGRF	348 €
❖ IGRFC	
❖ IGGREF	420 €
❖ Cont. Droit public – Type 1	
❖ Salarié (Ouvrier – Adm. C droit privé)	132 €
❖ Salarié (TAM – SA et AP droit privé)	168 €
❖ Cont. Droit public – Type 2 et 3	180 €
❖ Cont. Droit public – Type 4 et +	
❖ Salarié Cadre droit privé	276 €



- le montant de la cotisation due par un stagiaire (lors d'une première prise de poste à l'ONF), est équivalente à **50 % du montant** de la cotisation de son grade
- la cotisation des adhérents à temps partiel est égale à la cotisation du grade x % du temps travaillé
- les adhérents retraités payent **50 % de la cotisation** de leur dernier grade
- les cotisations syndicales sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de **66 % du montant total**

BULLETIN D'ADHESION SNUPFEN

NOM.....Prénom.....

Date de naissance Grade

Adresse.....

Tél :fax :mail :

Le Signature

Bulletin à envoyer à : Rémy BESSOT - 14 rue Jean de la Fontaine - 39300 CHAMPAGNOLE -

☎ : 06.83.13.29.02

Contactez-le pour obtenir un imprimé de prélèvement automatique

ATTENTION : l'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de PAC (prélèvement automatique de cotisation) auprès du trésorier régional (n'oubliez pas de joindre alors un RIB ou un RIP)

Ils n'étaient que quelques-uns, ils furent foule soudain, ceci est de tous les temps.

Paul Eluard

Surmonter la violence du capital

Allez, viens
sors, sors de ton trou
tu as assez dormi
je sais que tu es là
depuis longtemps
tu m'écoutes
sors, tu as assez attendu
je suis là, je sais que tu es là
qu'est-ce que tu crois
j'ai senti que tu étais là
viens
nous avons apporté à manger
allez viens
allonge-toi avec moi sur l'herbe tiède
ne regarde pas vers l'arrière
tout ça ne compte plus
je te le dis
tu n'auras plus peur désormais
plus jamais
personne ne t'effraiera plus
dans ton arbre
tu as creusé longtemps
patiemment
ton terrier
tu as étayé
tu as créé des galeries
tu as dispersé la terre
les mêmes gestes des mois durant
et ton abri s'est élargi
sous les racines de ton arbre
dans la terre froide
tu peux te glisser et dormir
mais tu as assez dormi!
(...)

viens
allonge-toi près de moi
je caresserai tes cheveux
sors
quitte ton trou
tu as assez creusé
c'est ça oui, viens vers moi
je vois tes pas qui hésitent
tes jambes qui tremblent
montre-moi les cicatrices sur ton visage
j'y lirai la force
j'y embrasserai ta puissance
personne ne te reconnaitra
ça y est
tu as entendu
te voilà enfin
approche, écoute mon chant d'amour
je te recueillerai entre mes bras douloureux
dans l'herbe douce
tu verras
je t'aimerai
oui
je t'aimerai
à tout rompre

